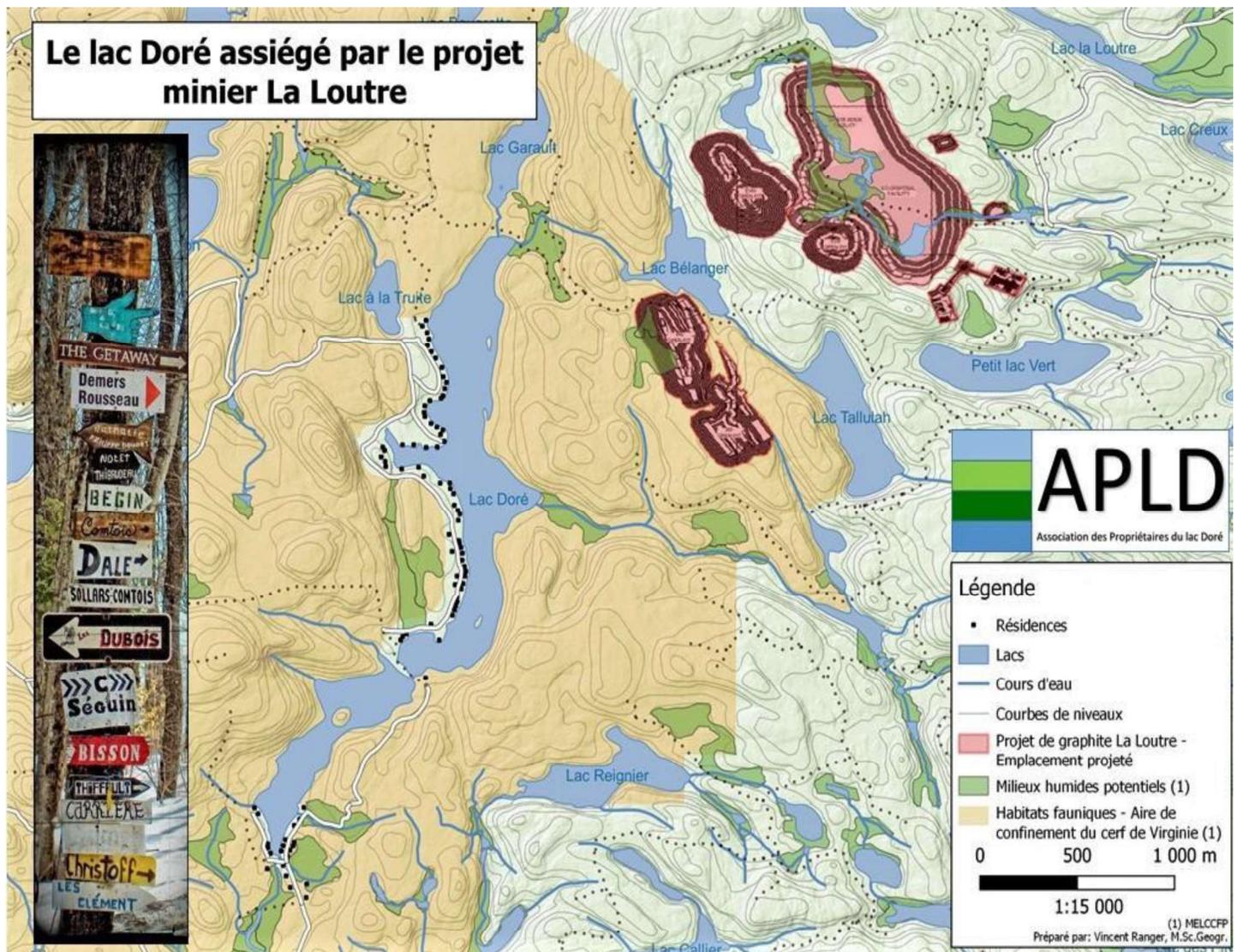


Mémoire soumis à madame Maité Blanchette-Vézina,  
ministre des Ressources naturelles et des Forêts dans l'exercice de la consultation publique  
pour le développement de l'activité minière au Québec de la part de

## L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC DORÉ (APLD)



1- Le lac Doré assiégé par le projet minier La Loutre

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

Notre lac est menacé (fig.1). En décembre 2022, un porte-parole du MRNF a indiqué que le nombre de claims actifs dans l'Outaouais était de 5,565 et que le seul projet au stade plus avancé de mise en valeur est le projet de graphite La Loutre de Lomiko Metals Inc., une société canadienne basée à Vancouver. Comme on peut le constater à la Fig. 1, ce **gigantesque projet minier est prévu à moins d'un kilomètre de notre lac.**

Lomiko Metals Inc. a rendu publics, le 27 juillet 2021, les résultats d'une [évaluation économique préliminaire](#) de son projet La Loutre. Plusieurs faits mentionnés dans ce rapport nous inquiètent et pour cause : plus de 28 km carrés de claims miniers, une durée d'exploitation prévue de 15 ans, 110 270 000 tonnes métriques de matière à déplacer soit l'équivalent de 2200 fois le poids du Titanic, 2 750 000 chargements de camions, 40 100 000 mètres cubes de rejets miniers accumulés dans un gigantesque amoncellement pouvant atteindre 75 mètres de hauteur.

Plusieurs faits nous mènent à conclure que l'implantation d'une mine à ciel ouvert si près de notre lac constitue une **menace existentielle** car il y a incompatibilité évidente entre une minière bruyante, polluante et poussiéreuse et notre milieu de villégiature qui repose sur le calme et la connexion à la nature.

Étant donné la proximité et l'ampleur du projet La Loutre, nous croyons qu'il **n'existe pas de mesures environnementales capables d'atténuer de façon satisfaisante les impacts négatifs de ce projet** sur notre milieu, notre lac et surtout, notre qualité de vie. En conséquence, **nous revendiquons une suspension immédiate des titres miniers (claims) détenus par Lomiko Metals Inc. dans le cadre de son projet d'exploitation minière La Loutre.** Nous appuyons également les demandes de la Coalition québécoise des lacs incompatibles avec l'activité minière (QLAIM) dont nous faisons partie.



## 1. QUI NOUS SOMMES

L'Association pour la protection du lac Doré (APLD) a fait une demande de constitution en personne morale sans but lucratif et a obtenu son numéro d'entreprise du Québec (1174862467) et ses lettres patentes le 17 septembre 2019. Notre association regroupe des propriétaires du lac Doré et a pour seul mandat la protection du lac contre l'implantation de projets miniers dans la région. Notre lac a un périmètre de 12.79 km et compte 92 chalets et résidences (dont 30 sont permanentes) établies en majorité sur sa rive nord-ouest dans la municipalité de Duhamel dans l'Outaouais.

Les familles ont commencé à s'y établir autour des années 1940. Il y avait beaucoup moins d'arbres à cette époque, la coupe forestière ayant fait son œuvre. L'un des propriétaires tenait un moulin à scie ce qui fut très utile à l'établissement des premiers villégiateurs. Pour plusieurs, ces résidences sont devenues des joyaux familiaux transmis d'une génération à la suivante. Ces familles ont développé un lien culturel particulier à leur propriété mais aussi à la région environnante. Cela fait maintenant cinq générations de familles qui jouissent de la quiétude et de la beauté du lac Doré.

Notre lac est inscrit au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) et selon une étude de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) effectuée en 2018, notre lac présente des conditions optimales pour l'établissement des plantes aquatiques (dont certaines sont plutôt rares) et qu'aucune espèce exotique envahissante n'a été observée.

## 2. LE PROJET MINIER LA LOUTRE DE LOMIKO METALS INC.

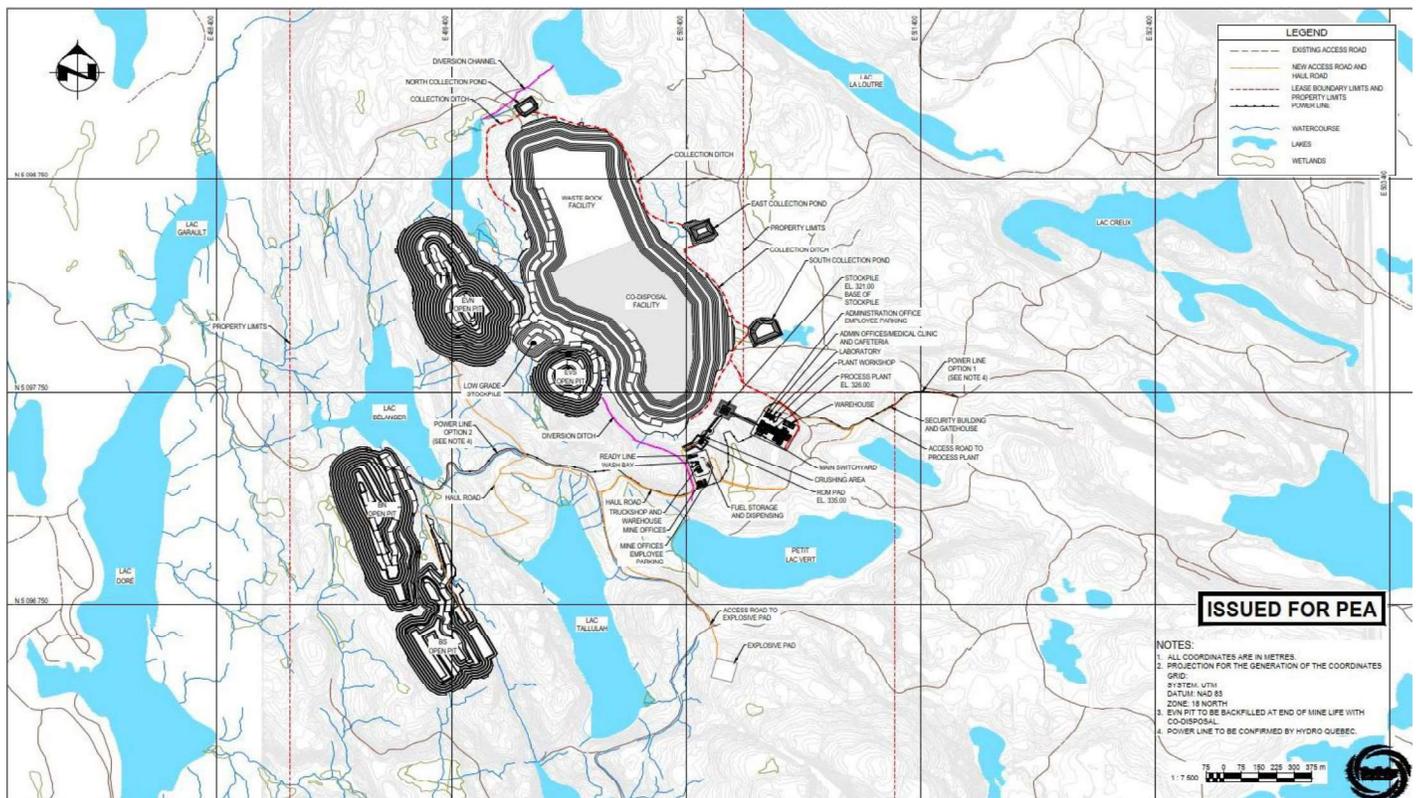
Ce mégaprojet d'exploitation serait situé en bordure de notre lac (Fig.2) sur le territoire de la municipalité Lac-des-Plages et de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg (KZA).



*2- On remarque à l'avant-plan les chemins créés par Lomiko Metals Inc. dans le cadre de sa campagne de forages exploratoires l'été dernier, au centre le lac Doré et à l'arrière-plan, le lac Simon*

Lomiko Metals Inc. a rendu publics, le 29 juillet 2021, les résultats d'une [évaluation économique préliminaire](#) (EEP) de son projet La Loutre. Plusieurs faits mentionnés dans ce rapport nous inquiètent :

La durée de vie commerciale de la mine à ciel ouvert d'une superficie d'environ 6.5 km<sup>2</sup> pourrait s'étirer sur 15 ans (après une période de construction d'un an) à un rythme de 365 jours/année, et ce, 24 heures/jour. Le projet prévoit l'excavation de quatre fosses et la construction d'un parc des résidus miniers d'une longueur de près de 2 km et d'une hauteur de 75 mètres.



### 3- La superficie du projet minier La Loutre est comparable à la quasi-totalité de celle de Mont-Royal, à Montréal!

Lomiko prévoit excaver quelque 110 270 000 tonnes de matière brute dans le but de traiter 21 874 000 tonnes de minerai contenant du graphite pour produire environ 1 463 000 tonnes de graphite basé sur une concentration moyenne de 6,69%. Les opérations minières vont consister à forer des trous de mine de 140 mm de diamètre, à déclencher les explosions à l'aide d'une émulsion explosive vrac et à charger le matériau dans des tombereaux CAT775G (Fig. 4) avec charge utile de 60 tonnes à l'aide de pelles hydrauliques et des chargeuses frontales. Le niveau de pression acoustique extérieur d'un tombereau, mesuré à une distance de 15 m selon les procédures d'essai spécifiées dans la norme SAE J88:2008 est de 86 dB(A). Le plan prévoit la mise en chantier de huit de ces tombereaux qui circuleront jour et nuit.



*4- Huit de ces monstres de 60 tonnes vont rouler jour et nuit 365 jours/année*

Le projet se situe dans la région du bassin versant de la Petite Nation. Cinq grands lacs sont présents, dans lesquels des affluents intermittents et pérennes se jettent. Il s'agit du lac Bélanger, du lac Doré, du Petit Lac Vert, du lac Tallulah et du lac Garault. Les plans d'eau lacustres couvrent 11 % de la superficie totale du projet La Loutre tandis que les écosystèmes de terres humides (tourbières, marécages, marais) couvrent 6 % de cette superficie. **Il est mentionné dans l'EEP que des ruisseaux seront déviés et que des milieux humides seront détruits.**

L'usine de traitement du minerai sera construite sur le site même du gisement et aura une capacité nominale de traitement de 4200 tonnes par jour. Le complexe de l'usine de traitement comprendra quatre bâtiments distincts dont un bâtiment de broyage et de traitement gravitaire situé à 2km de notre lac. **Quelques 500 mètres séparent les fosses de la zone Batterie de notre lac** tandis que 10 mètres seulement séparent les fosses de la zone Batterie du lac Bélanger.

### **3. QUELS SERONT LES IMPACTS DE CE PROJET MINIER SUR NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOTRE QUALITÉ DE VIE?**

#### **LE CLIMAT SONORE**

L'exploitation minière implique des activités telles que le dynamitage, le fonctionnement continu de machineries lourdes, et la circulation fréquente de tombereaux. Tout cela générera des niveaux sonores élevés, entraînant une augmentation significative du bruit dans la région. **Les travaux de forages exploratoires étant requis pour la conservation des claims de son projet La Loutre, Lomiko Metals Inc. a pu, sans avis, ni permis, envahir, perforer et blesser notre territoire l'été dernier.**



*5- Un carottier, vestige du programme de forage de Lomiko l'an dernier*

*« J'ai travaillé toute ma vie sur un chantier de construction. Le bruit, je connais ça. Maintenant à la retraite, jamais de la vie j'aurais pensé qu'on serait obligé de vivre jour et nuit avec ce bruit au chalet ».*

Propriétaire au lac Doré

*« Cher Lomiko, j'étais assis près du feu de camp avec des amis et de la famille sous un beau ciel étoilé au lac Doré Nord samedi soir dernier quand, vers 21h, nous avons commencé à entendre un bruit constant et incessant provenant de l'autre côté du lac. Le son était évidemment causé par vos génératrices alimentant des foreuses à la recherche de graphite. Ces isolants supplémentaires que vous êtes censé avoir installé sur les moteurs ne fonctionnent pas. Cette pollution sonore s'est poursuivie pendant plusieurs heures. Inutile de dire que notre soirée fut ruinée. Cela ne s'est jamais produit en 40 ans de feux de camp au lac. Et cela ne peut qu'empirer. Une mine à ciel ouvert dans une belle région comme la nôtre est à la fois inacceptable et intenable. Veuillez s'il vous plaît, aller chercher votre graphite ailleurs. Merci. »*

Courriel envoyé à Lomiko Metals Inc. le 23 août 2022 par un propriétaire au lac Doré

Le son porte très bien au lac car il est allongé et borné des deux côtés par des falaises. Lorsqu'on pense au climat sonore associé au bruit provoqué par les pelles mécaniques, le forage, l'abattage par explosion, le transport, le broyage (l'usine de concassage serait située à peine 2 kilomètres de notre lac!) et le stockage de la roche, **ceci nous inquiète pour la suite.**

**À notre avis, il n'existe pas de mesures de environnementales capables d'atténuer à notre satisfaction le bruit que le projet d'exploitation minière La Loutre pourrait générer.** Selon Geneviève Brisson, directrice scientifique du Centre de recherche sur le développement territorial, professeure titulaire et anthropologue de l'environnement à l'Université du Québec à Rimouski, ne parler que des effets positifs et des mitigations des dommages ne fonctionne pas, « parce que les effets négatifs ne seront jamais atténués ». (Le Devoir, 29 avril 2023)

## **LA QUALITÉ DE L'EAU**

Les plans d'eau lacustres couvrent 11 % de la superficie totale du projet La Loutre tandis que les écosystèmes de terres humides (tourbières, marécages, marais) couvrent 6 % de cette superficie. Il est mentionné dans l'EEP que des ruisseaux seront déviés et que des milieux humides seront détruits. **Se référer à la fig. 1 pour voir à quel point les zones humides seront affectées.**

Deux bassins versants seront directement impactés par ce projet. Celui du ruisseau Doré vers l'ouest et celui du Lac-des-Plages vers l'est. La ligne de partage des eaux traverse l'une des fosses. Tout l'écoulement des eaux du bassin versant du ruisseau Doré impacte évidemment le Lac Doré, qui est tout près, et ultimement toute cette eau se dirige vers le Lac Simon. Tout l'écoulement des eaux du bassin versant du Lacs-des-Plages se dirige comme un entonnoir vers Lac-Des-Plages. On retrouve dans cette zone des fosses, les bassins de décantation et les montagnes de résidus miniers et une décharge du bassin de rétention du site minier pourrait avoir de graves conséquences sur la qualité d'eau et la vie aquatique des lacs.

En raison de la grande superficie de terre endommagée par l'exploitation de cette mine et des grandes quantités de matériaux qui seront exposées sur le site, **l'érosion** est une préoccupation majeure. Elle peut provoquer le chargement

important de sédiments (et tous polluants chimiques l'accompagnant) vers des plans d'eau proches, surtout pendant des tempêtes sévères et de grandes périodes de fonte de neige. La construction du parc de résidus miniers et la déviation de ruisseaux peuvent avoir des impacts négatifs sur la qualité de l'eau, y compris l'augmentation de la turbidité, la diminution de l'oxygène dissous et l'accumulation de métaux lourds. **Ceci préoccupe beaucoup les membres de l'APLD dont une forte majorité puise son eau du lac.**

## LA FAUNE ET LA FLORE

Tout le territoire entre le lac Doré et le lac Tallulah dans la zone minière fait partie de l'aire de l'habitat d'hivernage (de confinement) du cerf de Virginie. Il s'agit d'un habitat faunique légalement constitué en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Des mesures de protection particulières sont prévues lors des interventions sur ces sites en vertu du Règlement sur les habitats fauniques (L.R.Q., c. C-61.1, r.0.1.5).

Tel que précisé dans l'EPP, on estime probable la présence de 22 espèces d'animaux sauvages dans la zone du projet minier, ces espèces étant soit sur la liste des populations animales sensibles, menacées ou vulnérables. Deux sont des amphibiens, quatre sont des reptiles, huit sont des mammifères et huit sont des espèces d'oiseaux. La déviation de ruisseaux, la destruction de milieux humides et l'augmentation de la turbidité de l'eau peuvent entraîner des conséquences négatives sur les écosystèmes de la région, notamment la destruction d'habitats, la perturbation des chaînes alimentaires et la diminution des populations animales et végétales.

## LES VIBRATIONS

Nous avons de sérieuses inquiétudes face aux répercussions négatives potentielles du dynamitage sur nos propriétés. Selon nous, l'intégrité des fondations, des puits artésiens et des fosses septiques représentent des éléments à risque.

## LA LUMIÈRE DIFFUSÉE LA NUIT

Le projet implique l'utilisation de l'éclairage artificiel pour les opérations minières qui se déroulent 24 heures sur 24. L'éclairage peut causer de la pollution lumineuse qui pourrait entraîner des conséquences négatives sur les écosystèmes nocturnes, les habitats d'oiseaux migrateurs et les populations animales locales qui dépendent du cycle jour-nuit naturel. Le montant de lumière diffusée la nuit perturbe l'obscurité naturelle (finies les belles soirées étoilées) et peut avoir un impact sur les le sommeil des résidents.

## LA QUALITÉ DE L'AIR

L'APLD est de l'avis que l'augmentation potentielle de la dispersion des poussières par le camionnage et les activités minières risque d'altérer la qualité de l'air. Une contamination de l'environnement et un risque pour la santé humaine y seraient associés.

## LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS ET LE MARCHÉ IMMOBILIER :

La proximité d'un projet minier va avoir un impact négatif sur la valeur des propriétés et le marché immobilier du lac et de la région. Les nuisances sonores, visuelles et environnementales associées au projet rendent les propriétés moins attrayantes pour les acheteurs potentiels. Des pressions commencent déjà à se faire sentir en ce sens.

## NOTRE QUALITÉ DE VIE

Nous vivons depuis au moins trois ans un va-et-vient d'émotions devant l'incertitude associée au projet La Loutre. Tantôt encouragés par la déclaration du gouvernement qu'il n'y aura pas de mine sans acceptabilité sociale, tantôt déçus par le refus de déclarer un moratoire sur l'émission des nouveaux claims... **la fluidité du dossier pèse sur le moral et la santé mentale des gens.** Les résidents et villégiateurs ne savent pas sur quel pied danser quand vient le temps, par exemple, de prendre d'importantes décisions concernant un projet de rénovation, la vente ou la conversion de leur chalet en résidence principale. C'est à la fois **frustrant, angoissant et non acceptable.**

L'activité minière, que ce soit au niveau de l'exploration ou de l'exploitation ne s'insère aucunement dans les activités et caractéristiques et projets de développement de la région. Prisée pour sa nature sauvage et sa beauté, notre région est en plein essor économique sur le plan récréotouristique. Plusieurs activités attestent à ceci dont le projet *Destination Lac Simon* au club de golf Montpellier, le parc Omega ou la passerelle du *Sentier des cimes*. Plus près de chez nous, il y a l'auberge *Couleurs de France*, la pourvoirie du club des Douze et le centre touristique du lac Simon. L'implantation d'une mine à ciel ouvert constituerait une menace car il y a **incompatibilité** entre une minière bruyante, polluante et poussiéreuse et des activités de plein air qui reposent sur le calme et la connexion à la nature.

On se sent **impuissants** face à une situation où on nous demande de vivre avec des concessions minières déjà attribuées plutôt que de nous donner les moyens de les gérer. Selon un sondage réalisé par la firme Léger du 11 au 18 juillet 2022 auprès de 995 répondants de partout au Québec, une forte proportion (78%) de répondants se disent favorables d'exiger « le consentement des populations locales avant d'autoriser toute activité minière sur leur territoire ». **Or, l'APLD n'a jamais formellement été informée et n'a jamais consenti à ce projet.**

Qui plus est, la rentabilité du projet anticipée par Lomiko Metals Inc. serait trop optimiste en raison de l'évolution possible du marché. Le développement de batteries de deuxième génération avec du graphite synthétique ou d'autres minéraux et la compétition d'autres gisements au Québec dont la teneur en graphite du minerai serait plus élevée alimentent nos doutes à cet égard. Des coûts supplémentaires associés à la présence d'un lac habité si près du complexe industriel La Loutre n'apparaissent pas dans l'EEP **et demeurent loin des yeux des investisseurs**. Le coût en capital initial total du projet La Loutre (236,14 M\$ CA.) est voué à augmenter si on considère l'augmentation des coûts postpandémiques et de l'inflation. De plus, la compagnie d'exploration minière Lomiko admet dans son EEP (p.24) que le processus d'évaluation environnementale est un élément de risque. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pourrait exiger des mesures qui risquent d'augmenter les coûts d'exploitation et de fermeture, dont une électrification accrue du projet incluant l'achat et la mise en chantier de machines et de véhicules lourds électriques et la mise en place de programmes rigoureusement appliqués de surveillance et de suivi environnemental. Enfin, des programmes d'intégration au territoire ou de partage de bénéfices et les poursuites judiciaires vont sans doute augmenter le coût total du projet de façon significative.

#### 4. NOS RECOMMANDATIONS

**Suspendre les titres miniers (claims) détenus par Lomiko Metals Inc. dans le cadre de son projet d'exploitation minière La Loutre.**

De plus, nous appuyons les demandes de la *Coalition québécoise des lacs incompatibles avec l'activité minière* (QLAIM) dont nous faisons partie :

- Que l'article 246 de la Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme soit abrogée afin que la présence de la Loi des Mines cesse et que les MRC retrouvent le plein pouvoir sur l'Aménagement de leur Territoire.
- Que l'article 82 de la Loi des Mines soit étendu au rachat de titres miniers par le gouvernement pour des fins d'intérêt public **et que le gouvernement procède dès lors au rachat des titres détenus par Lomiko Metals Inc. dans le cadre de son projet d'exploitation minière La Loutre.**
- Que les Orientations gouvernementales relatives aux Territoires Incompatibles avec l'activité minière (TIAM) soient modifiées de façon importante afin de mieux protéger les lacs, cours d'eau, milieux sensibles d'intérêt, corridors écologiques, objectifs de territoires protégés et populations impactées par des conflits d'usage.

- Que l'acceptabilité sociale de tout projet minier soit mesurée au moment du dépôt d'un avis de projet minier. Que cette acceptabilité sociale soit mesurée dans un cadre démocratique régi par les 9 objectifs à respecter lors de la mise en place d'une politique de participation publique, tel que prévu dans la loi de l'aménagement et de l'urbanisme (LAU). Que les résultats de cet exercice démocratique soient reconnus comme un critère de détermination des Territoires Incompatibles avec l'activité minière (TIAM).
- Que nos représentants de la Coalition QLAIM fassent partie de tout groupe de travail qui se penchera sur les modifications à apporter à un nouvel encadrement minier.
- Qu'un moratoire sur l'octroi de titres miniers soit mis en place le temps que les changements résultant des consultations en cours soient apportés à l'encadrement.

## 5. CONCLUSION

« L'acceptabilité sociale ne se mesure pas, elle se décrit. » Nous espérons, par le biais de ce mémoire, avoir bien décrit les risques et les impacts d'un mégaprojet minier sur notre lac, notre milieu et notre qualité de vie. Le Québec est un des rares États au monde où l'on trouve pratiquement tous les minerais. Nous savons qu'il est dans notre intérêt d'exploiter cet immense potentiel, surtout que l'alternative est souvent l'importation de minerais d'ailleurs. Nous ne sommes pas contre les mines, tout ce que nous désirons c'est que leur exploitation soit faite intelligemment et qu'elle respecte la nature et la qualité de vie des citoyens et villégiateurs du lac Doré.

L'APLD apprécie la décision de la ministre de tenir des consultations publiques sur une réforme de l'encadrement minier et souhaite que les résultats soient à la hauteur de nos attentes et que vous allez procéder à une suspension immédiate des titres miniers (claims) détenus par Lomiko Metals Inc. dans le cadre de son projet d'exploitation minière La Loutre. Nous sommes déterminés plus que jamais à freiner ce projet qui s'annonce dévastateur pour notre lac et nous comptons sur votre appui.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention et de la diligence que vous accorderez à ce mémoire et nous vous assurons de notre pleine et entière collaboration pour toute information complémentaire.

Salutations cordiales,

Natalie Dupuis  
Présidente et porte-parole de l'APLD

████████████████████  
████████████████████  
████████████████████  
████████████████████